

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GLOBAL AGGRESSIVE, un compartiment de BNP PARIBAS B STRATEGY, Action : Classic Distribution (ISIN : BE0935065822)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +32 2.274.85.43 pour de plus amples informations.

La Financial Services and Markets Authority (« FSMA ») est chargée du contrôle de BNP Paribas Asset Management Europe, Belgian Branch (BNPP AM) en ce qui concerne ce document d'informations clé.

Ce PRIIP est autorisé en Belgique.

Date de production du document d'informations clés : 27/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). C'est un fonds de fonds, constitué sous la forme d'un compartiment de BNP PARIBAS B STRATEGY, une société d'investissement à capital variable (SICAV), répondant aux conditions de la loi OPCVM du 3 août 2012 ainsi qu'aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Ce compartiment est un fonds de fonds. L'objectif est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant au niveau mondial minimum 90% des actifs dans des organismes de placement collectif qui investissent, à leur tour, dans tous les types de classes d'actifs (actions, obligations, investissements alternatifs (voir définition dans la partie politique de placement du prospectus complet)).

Le compartiment est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le le 28.50% STOXX Europe 600 (EUR) NR + 14.25% MSCI Emerging Markets (Free) (EUR) NR + 47.50% S&P 500 (EUR) NR + 5% ESTER Capitalized + 4.75% Topix 100 (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales. Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance. Dans le cadre de ses décisions d'investissement, le compartiment investit au moins 60% de la partie des actifs qui sont investis dans des OPCVM ou OPC dans des fonds sous-jacents qui devront avoir obtenu le label de durabilité « Towards Sustainability » pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacents, ce dernier pourra être conservé s'il respecte les conditions des deux autres ratios énoncés ci-dessous. Un maximum de 25% des actifs est investi dans des OPCVM ou OPC qui investissent exclusivement dans des obligations souveraines émises par des économies considérées comme 'high-income' selon les critères des Quality Standard du label Towards Sustainability (Voir section 2.1, a), b), c) des Quality Standards du label « Towards Sustainability » et le Lexique du prospectus pour plus d'informations) et qui n'ont pas obtenu le label « Towards Sustainability » ou qui ne répondent pas aux exigences de transparence des articles 8 et 9 du SFDR. Les OPCVM et OPC sous-jacents restants (maximum 40% de la partie des actifs investis dans des OPCVM ou OPC) sont des fonds qui répondent aux exigences de transparence de l'article 8 du SFDR avec la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, ou des fonds qui répondent aux exigences de transparence de l'article 9 du SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et investit partiellement, au minimum 40% dans des investissements durables au sens du Règlement SFDR. La méthodologie interne intègre plusieurs critères dans sa définition des investissements durables. En pratique, une entreprise doit remplir au moins l'un des critères afin d'être considérée comme contribuant à un objectif environnemental ou social. Pour plus d'informations concernant les caractéristiques environnementales et sociales, veuillez consulter en annexes du prospectus les informations précontractuelles sur les produits, conformément au règlement délégué (UE) 2022/1288. Il est à noter que la méthodologie interne exposée dans le prospectus ne s'applique qu'aux fonds internes, dont BNPP AM est la société de gestion, et que pour les fonds externes, une évaluation quant à la méthodologie utilisée par les gestionnaires externes est effectuée par Delegated Solutions, une équipe de BNPP AM, spécialisée dans la sélection de fonds externes. Dans le cadre d'une gestion active du portefeuille, le gestionnaire peut, sur la base des conditions du marché et de ses prévisions, s'écarter des pondérations « neutres » suivantes : 95% actions, 0% obligations, 5% investissements alternatifs, 0% liquidités et instruments du marché monétaire et ce, dans les limites suivantes : actions 70%-100%, obligations 0%-10%, investissements alternatifs 0%-15%, liquidités et instruments du marché monétaire 0%-30%. Le compartiment peut recourir de manière facultative et marginale à l'utilisation d'instruments financiers dérivés tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs de placement. Ces instruments servent à répliquer ou à neutraliser de manière plus pointue et plus souple les risques inhérents à des investissements dans les sous-jacents et leur utilisation n'augmente pas les risques en soi.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des Exchange Traded Commodity Certificates (« ETC ») offrant une exposition à l'or physique. Les ETC sont des titres de créances structurés ayant pour objectif de répliquer la performance du prix comptant de l'or**. Les ETC sont remboursables en liquidités uniquement. Le compartiment ne prendra en aucun cas possession d'or physique, ni n'en recevra au titre de son investissement en ETC.

** Leur valeur est basée sur le cours de l'or tel que déterminé par la London Bullion Market Association (LBMA), l'autorité mondiale de référence pour le marché des métaux précieux.

Les revenus sont réinvestis systématiquement. Un dividende peut être distribué.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique) tel que décrit dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître et/ou percevoir des revenus de leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS SA, Belgium Branch



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS B STRATEGY. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.
- L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.
- Le prospectus, le(s) document(s) d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française et néerlandaise sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles. Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire la plus récente via le site de BEAMA <http://www.beama.be/vni>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

- **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an		Si vous sortez après 5 ans	
Exemple d'investissement : 10.000 EUR					
Scénarios					
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.873,6 EUR		4.188,18 EUR	
	Rendement annuel moyen	-51,26%		-15,98%	
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.266,04 EUR		9.745,49 EUR	
	Rendement annuel moyen	-17,34%		-0,51%	
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.251,63 EUR		12.785,46 EUR	
	Rendement annuel moyen	2,52%		5,04%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.234,69 EUR		15.024,81 EUR	
	Rendement annuel moyen	32,35%		8,48%	

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2024.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2024 et 2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	451,51 EUR	1.627,01 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,57%	2,72% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,75% avant déduction des coûts et de 5,04% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 30/06/2025.	187,2 EUR
Coûts de transaction	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	14,31 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1,25%.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site <https://www.bnpparibas-am.com/fr-be/investisseur-prive/informations-reglementaires/reclamations/> ou adresser un courrier à : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian branch - Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles ou en envoyant un courriel à AMBE.Complaints@bnpparibas.com. Les plaintes peuvent porter sur le produit, le comportement de l'initiateur ou de la personne qui fournit les conseils.

En cas de désaccord persistant, le client peut également avoir recours au Service de médiation par courrier postal : OMBUDSFIN, Ombudsman en conflits financiers North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2, 1000 Bruxelles ou Tel. +32 2 545 77 70 ; Fax +32 2 545 77 79 ou par courriel : ombudsman@ombudsfm.be ; Site web: www.ombudsfm.be.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.be> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Belgique » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « Accédez à nos fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- **DISCLAIMER:** « L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits ne s'inscrivent dans le cadre des articles 8 ou 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Vous trouverez plus d'informations sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability.

